



**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 09/08.2021 Demande d'un crédit de Fr. 124'500. -, avant subvention, pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P sur le territoire communal de Saint-Prex intégrant un tronçon de la Voie verte d'agglomération**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée par le bureau était composée de Mesdames Céline Farine Roggo, Laurie Tornare et Messieurs Yves Chevillat, Frédéric Berthoud et Jean-François Chavannes, rapporteur. Suppléants Messieurs Jacques Rochat et Didier Franco. Elle s'est réunie le lundi 13 septembre 2021 à la salle de réunion du bâtiment de l'administration communale en présence de tous ses membres y compris les suppléants.

Madame Véronique Savioz, municipale en charge du dossier, Monsieur Christophe Cotting, Chef du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) ainsi que Monsieur Jean-Christophe Birchler, Infrastructures & Mobilité Région-Morges, nous ont apporté des réponses fondées et compétentes à nos nombreuses questions, ce dont nous les remercions vivement.

### **Préambule**

Au vu des différentes informations reçues soit dans ce préavis ou lors de la présentation faite au dernier Conseil Communal, la Commission a posé de nombreuses questions quant à la nature des projets concernés, les liens qui les relie, qui est en charge de leur financement et/ou de leur réalisation, ce qui est à la charge de notre Commune, depuis quand les projets sont-ils en cours d'étude et quand seront-ils réalisés ?

La Commission s'est interrogée sur la portée de l'étude et les liens unissant les deux projets. En particulier, nous avons relevé une ambiguïté entre piste cyclable sur la route cantonale et la voie verte.

Nous résumons ci-dessous les points principaux qu'il s'agit de retenir.

### **Qu'est-ce que le projet de requalification de la route cantonale 1 ?**

Il s'agit d'entreprendre des travaux de réaménagement de la route du lac (RC1) entre Lausanne et Genève afin d'améliorer la sécurité, la mobilité, les qualités paysagères ainsi que de réduire les nuisances sonores. Ce projet fait partie du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) auquel notre Commune est partenaire au travers de l'association Région Morges.

Ce projet a été initié il y a plus de 10 ans et découpé en plusieurs étapes dont certaines ont déjà réalisées (UNIL/EPFL) ou sont en cours de réalisation (St-Sulpice/Venoge). En ce qui nous concerne, l'étape 5 du tronçon Morges - Saint-Prex a fait l'objet d'une étude préliminaire

depuis 2015 qui a débouché sur ce préavis pour financer l'avant-projet jusqu'à la mise en soumission des travaux.

Il faut bien comprendre que c'est un projet intercommunal unissant notre Commune, celle de Lully et celle de Tolochenaz qui a déjà voté son financement en juin 2021.

### **Qu'est-ce que le projet de la Voie verte d'agglomération ?**

Il s'agit de réaliser un itinéraire de mobilité douce (réservé aux déplacements non motorisés) s'adressant aux piétons et cyclistes aussi bien pour des déplacements quotidiens que de loisirs. Cet itinéraire devra permettre à terme de relier Saint-Prex à Pully.

Il ressort des explications reçues que la Voie verte se veut être un itinéraire sécurisé en site propre, destiné aux trajets dits « lents et familiaux » tandis que la piste cyclable sur la route cantonale s'adresse aux trajets dits « rapides et pendulaires ».

Ce projet est étroitement lié à celui de la requalification de la route cantonale et, par conséquent, a été intégré lors de l'étude préliminaire ainsi que dans cette étude que l'on nous demande de financer.

### **Qu'est-ce qui a déjà été réalisé ?**

A l'heure actuelle, une étude préliminaire (ou étude de faisabilité) a été menée et financée par le Canton et Région Morges. Cette étude a permis d'aboutir au projet de requalification pour le tronçon Morges - Saint-Prex définissant les aménagements prévus, les contraintes environnementales et foncières ainsi qu'une enveloppe budgétaire estimative globale.

### **En quoi notre Commune est-elle concernée ?**

Selon la loi sur les routes, la Commune de Saint-Prex est propriétaire de la route en traversée de localité et, par conséquent, doit prendre en charge les coûts proportionnellement. La répartition a été fixée dans une pré-convention signée avec le Canton et s'élève à env. 26% du budget total de cette étude.

### **Combien cela nous coûte-t-il ?**

La part de cette étude à la charge de notre Commune s'élève à Fr. 124'500 (avant déduction d'une subvention de Fr. 30'000), ce qui représente environ un coût de Fr. 20.- par habitant.

La commission a bien sûr voulu obtenir quelques garanties quant au coût de réalisation des travaux qui seront entrepris et tels que présentés de manière informative dans ce préavis, mais cela reste actuellement des estimations et ce n'est que cette étude qu'on nous demande de financer qui permettra d'en préciser le budget définitif.

A l'heure actuelle, les travaux pour la requalification de la route cantonale 1 sont estimés à Fr. 23,7 millions dont Fr. 6,25 millions seraient à la charge de la Commune de Saint-Prex. A cela s'ajoutera encore la réalisation de la Voie verte dans notre localité pour un coût de l'ordre de Fr. 600'000 (dont 35% seraient pris en charge par le PALM) pour le tronçon « Pomeiry – Monnivert ».

### **Quelles vont être les suites des projets ?**

Les études financées par ce présent préavis déboucheront sur une demande de crédit pour financer la réalisation de la requalification de la RC 1 ainsi que pour la réalisation de la Voie verte, demande qui devrait être déposée dans un préavis en 2024.

## Alternative

La commission s'est également interrogée sur l'opportunité de refuser ce préavis et ses conséquences. Dans ce cas, une nouvelle convention devra être mise en place sans notre Commune.

De plus, notre Commune devrait prévoir une réfection de la route de Morges similaire à ce qui a été réalisé à la route de Rolle : réfection de la chaussée avec revêtement phonoabsorbant, création d'un trottoir au nord et de bandes cyclables, parois antibruit, éclairage public, mise en place d'un système de traitement des eaux de chaussée avec filtration.

Pour rappel, le budget voté pour la réalisation de la route de Rolle Ouest s'élevait à Fr. 2,5 millions (préavis 05/05.2017) et un crédit d'étude de Fr. 105'500, ainsi que de Fr. 2,4 millions pour la route de Rolle Centre (préavis 10/06.2015), soit un total avoisinant les Fr. 5 millions.

## Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Saint-Prex;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 124'500. - pour entreprendre ces études;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023, par reprise de réserve du compte 9282.09 «Fonds pour mobilité douce»;

Rapport établi à Saint-Prex, le 26 septembre 2021

Au nom de la commission,



Jean-François Chavannes  
rapporteur